

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16. La pension de l'Instituteur de la Commune Réformée d' Echallens & de Villars-le-terroir.

A. En argent 112 L. Le ci-devant Etat de Berne donnait 80 L & 12 L pour bois d'affouage.

B. La Commune d' Echallens donne 20 L.

12 Sacs de graines mesure de Romainmôtier, savoir 4 Sacs froment, 4 Sacs mespel & 4 Sacs d'orge.

450 pots de vin, le tout payé par l'Etat de Berne.

La Commune d' Echallens donne, outre les 20 L ci-dessus, une partie de bois de coupe aux bourgeois, & un jardin, de la contenance d'environ un quartier on

noîte.

Comme on a pu le voir ci-dessus, l'Ecole d' Echallens est beaucoup trop nombreuse pour un seul maître, qui est en outre chargé de l'école de Villars, & qui est le seul lecteur & chantre, pour les deux Eglises Réformées d' Echallens & de Villars, ou il doit faire le service chaque Dimanche; de sorte qu'il n'a pas une demi-journée entière à lui, excepté les seuls congés des moissons, & sont bien d'ailleurs, qu'une école de quatre vingt L'enfants est trop nombreuse, pour qu'un seul maître puisse suffire les instruire convenablement, & qu'il en est comme sensible. Pour perfectionner cette partie si essentielle de bonheur public, il serait très-nécessaire qu'il y eût à Echallens un sous-maître, ou moins pendant l'hiver pour les plus jeunes enfants. Et comme trois petites écoles par Annemur ne sauraient suffire pour instruire les enfants de Villars, on pourrait faire venir à Echallens les trois qui s'y trouvent, leur maison n'en étant éloignée que de 20 minutes. Quant aux hameaux, ils sont plus près, l'un de Sugnons & l'autre de Bantbécia, comme on peut le voir ci-dessus.

Atteste Bastien Raymond

Pour le C. Régent d'Assens

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

552  
N. 28

Assens, Canton de la Sarine, qui son agent, lui a cinq villages qui forment la dite paroisse, d' Echallens, de Sugnons, de Bantbécia, de Villars, de Loman, de la Roche, de Bernex, de Châtigny.

Il n'y a point de point de l'école, c'est tout le village.

Il n'y a que peu de distance entre les hameaux, qui font le village.

C'est Assens, il n'y a point d'hameaux ni de fermes.

Il n'y a point d'éloignement, c'est le village.

Il n'y a que les enfants Réformés d'Assens, qui sont présentement au nombre de seize.

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Thyngier, Bialloy, et St. Barthélemy, qui sont de la Paroisse d'Appenzel.*

a. Leurs noms.

*Les si dessus.*

b. Leurs distances réciproques.

*Environ demy heure.*

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*A lire, écrire, le Catéchisme, à chanter, la musique, à chanter etc.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*Toute l'année, à la réserve des moissons, elle dure environ deux heures.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*Les Catechismes, le P. Bible, le Nouveau Test., le Catéchisme de l'Écriture, un Recueil de Disputes de l'Écriture Sainte.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

*Dans tout, avec l'indifférence.*

9°. Durée de l'école chaque jour?

*Environ deux heures le matin & autant le soir est à dire après midi.*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

*Ne sont pas ensemble.*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*C'est le Reverend Pasteur sous l'approbation du Seigneur Inspecteur.*

b. D'où est-il?

*Appenzel.*

c. Son nom

*M. François Depierre.*

( 3 )

d. Son âge.

*Septante Cinq ans.*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

*Trois fils & deux filles.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

*Il y a cinquante six ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*A Bialloy un an, la vocation étoit de se faire Instituteur.*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

*Il a été Just. jusqu'à l'année dernière qu'il fut remplacé par la vacature qui est arrivée.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

*Il y en a quelques petits d'Appenzel, environ seize.*

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

*Jusque toute l'année sept garçons & deux filles.*

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

*Il n'y en a point.*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

*Rien.*

b. Quelle en est la valeur?

*Rien.*

c. Source des revenus.

*Il n'y en a point.*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

*Il n'y en a aucun.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

*Rien.*

15°. Bâtiment de l'école.

*Il n'y en a point.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

*Il n'y en a ni bon ni mauvais.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*Il n'y a qu'une chambre dans la maison du Brigand pour l'école.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

*Il est payé par le Receveur de l'Administration, cinq Reublenes pour le logement, lardin & l'écurie.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

*Celui à qui la maison appartient.*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - Fondations?
  - Caisse communales?
  - Biens d'église?
  - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - De biens-fonds?
  - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Treize sacs de Graine,

De Seigle en argent, quatre sacs de froment, bois de  
M. p. de la sacristie, deux Char de bois et cinq  
Char de bois à la grande au local d'habitation,

On ne paye au Chateau de Saumauron,  
dit au Village d'Orbe,

Ning en argent,

La Commune ne paye rien,

Ning en aucun,

Ning paye rien,

Ning en argent,

Ning en aucun,

Pour le C. Régent de Cheseaux

( 1 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

## RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &amp;c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

57  
No. 29

Cheseaux est

Un Village

et est proprement une Commune.

Elle est aussi Baroisse

District d' Echallens

Canton du Léman

La Maison de l'École est au Centre du Village

Le Fimonet et le Chatelard rière Cheseaux

Ne sont éloignés que d'une petite demi heure

Il y a deux Enfants au Fimonet qui fréquentent l'École.

Il y en a quatre ou cinq au Chatelard qui des voisins fréquentent l'École, mais il n'en vient qu'un.